

# Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier

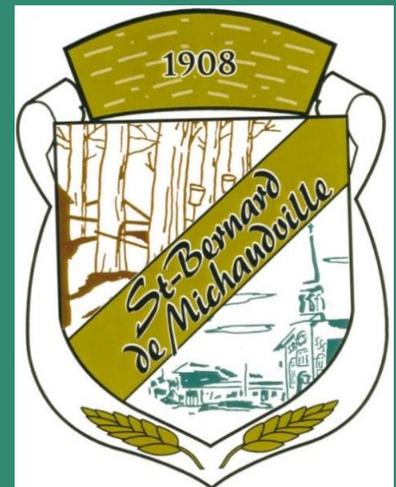
## 2024

---



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

---



---

## Table des matières

Préambule .....	3
Le rapport de l'auditeur .....	4
Opinion : .....	4
Le rapport financier 2024 .....	4
Rémunération des élus .....	5
Affectation des excédents .....	6
Passifs .....	6
Les principaux projets réalisés en 2024.....	6
Conclusion .....	7

---

# Préambule

**Annuellement, suivant le dépôt du rapport financier, le maire se doit de rapporter aux citoyens les faits saillants du rapport financier effectué par le vérificateur externe.**

**Selon l'article 176.2.2. du Code municipal : « Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil. »**

**Les états financiers ayant été préparés et audités par la firme Hébert Marsolais ont été déposés devant le conseil lors de la séance du 2 juin 2025.**

**Cet audit comprend principalement:**

- L'état de la situation financière au 31 décembre 2024
- L'état des résultats
- L'état de la variation de la dette nette
- Et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

**Pour consulter ces documents, veuillez-vous adresser au bureau municipal**

---

**Guy Robert, Maire**  
**Juillet 2025**

# Le rapport de l'auditeur

## Opinion :

« Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états consolidés des résultats, la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville au 31 décembre 2024 ainsi que les résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

## Le rapport financier 2024

Les revenus de la Municipalité (fonctionnement et investissement confondus) s'élèvent à 1 847 080 \$. Les charges ainsi que les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé 1 890 976\$ permettant à la Municipalité d'accumuler un excédent de 22 791 \$.

### REVENUS :

Fonctionnement		Investissement	
Taxes	1 334 611,00 \$	Taxes	0,00 \$
Compensations tenant lieu de taxes	6 577,00 \$	Quotes-Parts	0,00 \$
Quotes-parts	0,00 \$	Transferts	164 473,00 \$
Transferts	246 319,00 \$	Autres	0,00 \$
Services rendus	12 599,00 \$		
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placement de portefeuille	61 273,00 \$		
Autres	21 228,00 \$		

### CHARGES :

Description	Sans ventilation de l'amortissement
Administration générale	(443 518,00 \$)
Sécurité publique	(271 750,00 \$)
Transport	(415 589,00 \$)
Hygiène du milieu	(321 351,00 \$)
Aménagement, urbanisme et développement	(17 447,00 \$)
Loisirs et culture	(145 360,00 \$)
Frais de financement	(30 247,00 \$)
Revenus d'investissement	(164 473,00 \$)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	(245 714,00 \$)

## ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Description	Réalizations
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	245 714,00 \$
Remboursement de la dette à long terme	(70 220,00 \$)
Affectations aux activités d'investissement	(33 452,00 \$)
Affectation de l'excédent accumulé	89 118,00 \$
Autres éléments de conciliation	0,00 \$

En comparant les prévisions budgétaires de 2024 aux réalisations, il est possible de constater qu'il y a eu que très peu de variances entre les différents postes. Il peut donc être considéré que la Municipalité a su faire face aux imprévus et aléas et que son administration a maintenu le cap sur son budget. Un budget qu'elle a tenu très serré, dans l'optique de réduire l'impact de l'inflation sur les citoyens.

### Rémunération des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

La rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville est fixée par le Règlement numéro 2019-08 que vous pouvez consulter sur le site internet de la Municipalité : <https://saintbernarddemichaudville.qc.ca/file-18132>.

Voici un résumé de la rémunération des élus pour 2024 (montant brut avant les déductions à la source) :

#### Municipalité

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	7 973 \$	3 987 \$
Conseiller	2 658 \$	1 329 \$

#### Régie d'aqueduc Richelieu-Centre

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	635 \$	318 \$
Conseiller délégué	556 \$	278 \$

#### Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Conseiller délégué	907 \$	454 \$

#### MRC des Maskoutains

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire	7678 \$	3 838 \$

---

## Affectation des excédents

### Surplus accumulé non-affecté

Une somme de 89 118, 00\$ du surplus accumulé non-affecté a été affectée aux dépenses suivantes :

- Souper des bénévoles et autres réceptions:	2 988,38 \$
- Achat d'un terminal square:	1 016,28 \$
- Remplacement du système de caméra	2 114,97 \$
- Lumière de Noël	483,85 \$
- Augmentation et réajustement service incendie	23 062,83 \$
- Évaluation de l'église	1 128,61 \$
- Mise à jour du site web	6 715,52 \$
- Mise à jour de l'équipement informatique	20 750,06 \$
- Augmentation des frais de services d'urgence	901,13 \$
- Formation en sécurité civile	1 924,94 \$
- Quote-part évaluation	2 895,43 \$
- Entretien des bornes	1 345,00 \$
- BJB entretien luminaire	1 000,00 \$
- Surplus engendré par transferts au budget subséquent	22 791,00 \$

### Détail de l'excédent de fonctionnement affecté, des réserves financières et des fonds réservés consolidés

- Remboursement de l'emprunt 2 :	1 433,00 \$
- Budget subséquent :	28 600,00 \$
- Organismes contrôlés et partenariats :	20 287,00 \$

## Passifs

Le passif contient :

- La dette à long terme qui a diminué de 249 831 \$, passant de 1 058 065 \$ à 808 234 \$ ;
- Les comptes créditeurs et charges à payer au montant de 101 070 \$.
- Et les revenus reportés 15 044 \$.

## Les principaux projets réalisés en 2024

- Achat de portables et mise à jour du système informatique au bureau municipal ;
- Resurfaçage de la rue Claing ;
- Travaux sur cinq ponceaux (rang Amyot et 5<sup>e</sup> Rang) ;
- Rapiéçage d'asphalte (500 tonnes) ;
- Souper de reconnaissance des bénévoles.

---

# Conclusion

L'analyse des états financiers 2024 démontre la solidité et la rigueur de la gestion financière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville. Grâce à une planification budgétaire prudente et à une gestion proactive, la Municipalité a su maintenir un équilibre sain entre les services offerts et les contraintes économiques.

En 2025-2026, nous poursuivrons nos efforts pour assurer une gouvernance responsable, en tenant compte des incertitudes économiques et en minimisant les impacts sur les finances municipales. Cette stabilité financière nous permet d'envisager l'avenir avec confiance et ambition.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance envers les bénévoles, le personnel municipal et les membres du conseil pour leur engagement constant. Leur contribution est essentielle à la vitalité de notre communauté.

Enfin, un merci sincère à vous, citoyens et citoyennes, pour votre confiance renouvelée. C'est avec vous et pour vous que nous bâtissons une municipalité dynamique, résiliente et tournée vers l'avenir.

MERCI !

---

Guy Robert  
Maire